

PEUGEOT 206 PLUS AN-407-EE

Rapport daté du 23/01/2026
Première mise en circulation le 03/2010

 VIN: **VF32MKFWAAY04******

 Carburant: **Essence**

 Cylindree: **1360**

 Couleur: **GRIS FONCE**

 Places: **5**

Passage: **Réalisé**

Propriétaires en France

Utilisations

| Dates | Type | Type d'aggl. | Type géo. | Durée |
|-------------|-------------|--------------|-----------|------------------|
| 2010 à 2025 | Particulier | Rural | Plaine | 15 ans et 7 mois |

Comparatif à la moyenne des PEUGEOT 206 PLUS Essence

Nombre de propriétaires en France

Ce véhicule a eu **1 propriétaire** et en moyenne, les PEUGEOT 206 PLUS ont **2.2 propriétaires**.

Âge du véhicule

Ce véhicule a **15 ans et 7 mois** depuis sa première mise en circulation et en moyenne, les PEUGEOT 206 PLUS ont **15 ans et 1 mois**

Durée de possession par propriétaire en France

Ce véhicule a une durée moyenne de possession de **15 ans et 9 mois** lorsque les autres véhicules ont **6 ans et 10 mois**

Environnement



Ce véhicule rentre dans la classe du du « CRIT'Air 2 »

Le CRIT'AIR 2 regroupe les véhicules à essence et assimilés (Euro 4) mis en circulation entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus, et les diesel (Euro 5 et 6) immatriculés à partir du 1er janvier 2011.

Ce véhicule peut rouler partout en France sans restriction.

Synthèse Autorigin



Ce véhicule est toujours resté moins d'un an en stock garage



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme un véhicule hors d'usage



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme taxi.



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme véhicule de location courte durée



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme véhicule auto-école



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme véhicule de démonstration



Nous ne recensons pas ce véhicule comme ayant été importé.



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme appartenant à une société

Analyse

- Nous n'avons pas relevé de point d'attention sur un accident passé concernant ce véhicule
- Cette PEUGEOT 206 PLUS a eu 1 propriétaires, soit moins que la moyenne.
- Ce véhicule est plus ancien que les autres véhicules comparables (de même marque, du même modèle et de la même énergie).
- Ce véhicule n'a été détenu que par des particuliers.

Contrôle technique

Ajouter des données de contrôle technique sur mon rapport.

[Générer les données de Contrôle Technique](#)

Garanties

| Garantie | Durée | Statut |
|-----------------------|--------|-----------------------|
| Véhicule | 2 ans | Garantie expirée stop |
| Anticorrosion | 12 ans | Garantie expirée stop |
| Peinture | 3 ans | Garantie expirée stop |
| Moteur / Boite / Pont | 2 ans | Garantie expirée stop |
| Assistance | 2 ans | Garantie expirée stop |

Recherche de véhicule volé

| Pays | Source | Situation | Statut |
|-------------------------|--------|---------------------------|--------|
| pays Italie | Police | Véhicule non déclaré volé | check |
| pays Slovaquie | Police | Véhicule non déclaré volé | check |
| pays Roumanie | Police | Véhicule non déclaré volé | check |
| pays République Tchèque | Police | Véhicule non déclaré volé | check |
| pays Lituanie | Police | Véhicule non déclaré volé | check |
| pays Hongrie | Police | Véhicule non déclaré volé | check |
| pays Autre | Privé | Véhicule non déclaré volé | check |

Conseils

Véhicule volé ou gagé

Vérifiez que le véhicule n'a pas été volé, ou gagé, en demandant ou en remplissant le formulaire de demande de certificat de situation administrative.

Générer le certificat de non-gage

Carte grise

Vérifiez que la personne titulaire de la carte grise correspond bien à celle qui propose le véhicule à la vente (C.1).

Vérifiez les dates

Vérifiez les informations avec les données que nous vous fournissons :

- ✓ La date de première mise en circulation (B)
- ✓ La date d'établissement du véhicule au nom du propriétaire actuel (I)
- ✓ Date et numéro du certificat précédent

Vérifiez que les dates sont toutes différentes et rapprochées. N'hésitez pas à demander des explications complémentaires car lorsqu'il y a trafic de véhicules volés ou remise en circulation d'épaves, il est toujours fréquent d'assister à des changements de propriétaires successifs et rapides pour brouiller les pistes. Demandez un certificat de situation du véhicule qui va indiquer l'absence d'opposition, l'existence d'un gage. Attention, ce document est facile à contrefaire.

Vérifiez le numéro de série du véhicule (E)

Vérifiez que le numéro inscrit sur Autorigin, la carte grise et sur la voiture correspond bien pour tous les véhicules après 1982. Ce numéro se situe sur 2 à 3 points du véhicule :

- Sur le **châssis frappé** à l'aide de poinçons ou gravé sur une pièce essentielle du véhicule
- Sur la **plaque constructeur** (qui se situe souvent dans le compartiment moteur, sur le pied de porte avant droit ou dans le coffre)
- Derrière le **pare-brise** (optionnel)

